

DUO SUR LA CONSTITUTION**Leur réaction à chaud**

Du 27 avril au 8 mai, Marie-Josèphe Brodard-Yerly, ex-présidente des Femmes paysannes fribourgeoises, et Paul Grossrieder, ex-directeur du CICR, ont commenté la nouvelle Constitution. En guise de conclusion, voici leur réaction au verdict des urnes.

Paul Grossrieder: «Les Fribourgeois se dotent d'une Constitution du XXI^e siècle et non plus du XIX^e. La majorité nette est une bonne chose: une approbation plus mitigée aurait affaibli la force de la nouvelle Constitution. La population a compris qu'il s'agissait d'un équilibre trouvé au sein de la Constituante, par les concessions faites de part et d'autre, et qu'il ne pouvait pas convenir à chaque individu.»

Marie-Josèphe Brodard-Yerly: «C'est une bonne chose que la nouvelle Constitution ait été acceptée. Les gens ont cependant été conscients que s'ils s'opposaient à un article, cela ne justifiait pas pour condamner les 152 autres. Le projet était plutôt modéré, même si tout le monde n'était pas d'accord avec chaque point.»

SR

**RÉACTIONS**

Michel Pittet, président du Conseil d'Etat, coprésident du comité de soutien: «On savait que c'était un compromis qui ne plaisait pas à tout le monde. Je suis donc très content de ce résultat aussi net. Cela éclaircit le jeu. Les attaques des opposants se situaient sur deux ou trois articles essentiellement, alors que la Constitution en compte 153. Les électeurs ont su faire la part des choses.»

Hugo Fasel, conseiller national PCS, coprésident du comité de soutien: «Je suis très heureux que les Fribourgeois aient décidé de se donner une perspective d'avenir forte. L'acceptation de cette Constitution est également une défaite pour l'UDC. Les constituants de ce parti sont restés muets durant les débats, mais se sont opposés à la version finale du texte. Le vote d'aujourd'hui signifie la faillite de leur comportement.»

Adolphe Gremaud (ouv), président 2004 de la Constituante: «C'est avec un très large sourire que nous avons pris connaissance de ce résultat, que personne n'aurait osé pronostiquer durant la campagne. Nous remettons la nouvelle Constitution au Conseil d'Etat le 16 juin, avec le sentiment du devoir accompli. Les Fribourgeois ont adhéré à une vision positive de l'avenir.»

Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante: «Maintenant qu'elle a été acceptée, je peux dire que j'y étais favorable. C'est une nouvelle culture de fonctionnement de nos institutions. Cette Constitution est une façon de soutenir l'avenir. Les dispositions sur la famille, notamment, sont très progressistes.»

Georges Bouverat, président cantonal du PDC: «Notre groupe a été un gros moteur de ce projet, surtout ces derniers mois. Nous sommes donc très contents de ce résultat net. Dans cette nouvelle Constitution, aucune sensibilité n'a eu le dessus. Toutes ont dû faire des concessions. Et la population l'a bien compris.»

Rose-Marie Ducrot (pdc), présidente 2001 de la Constituante: «C'est une victoire avec un grand V. L'opposition que l'on sentait pour les objets fédéraux nous a laissés craindre un rejet de la Constitution. Mais les Fribourgeois ont montré leur ouverture et ont voté pour un texte en adéquation avec la société actuelle. De plus, je suis heureuse que mon dernier

mandat politique se termine sur cette note positive.»

Denis Boivin, chef du groupe PRD de la Constituante et député au Grand Conseil: «Ce week-end est historique. Notre canton se dote d'une nouvelle Constitution après 147 ans. La balle est maintenant dans le camp du Grand Conseil. Avec mes autres collègues députés, nous apporterons l'esprit de la Constituante et l'expérience que nous y avons acquis durant ces quatre ans. Ce n'est donc pas encore le moment de porter mes douze classeurs aux archives.»

Mélanie Maillard, cheffe du groupe Citoyen: «Nous sommes très heureux de ce résultat. D'autant qu'il est resté incertain durant toute la campagne. Les opposants ont essayé de faire peur aux gens avec des arguments émotionnels et souvent faux. Et cela n'a pas payé.»

Charly Haenni, président cantonal du PRD: «Ce sera désormais au Grand Conseil de séparer le bon grain de l'ivraie. La nouvelle Constitution ne satisfait complètement aucun parti, ni aucun groupe, c'est la preuve qu'elle est bonne. Elle est le reflet de l'évolution de notre société. Et c'est justement le reproche que nous lui faisons: elle est "à la mode" et les modes passent. L'avenir nous dira si nous avions raison. Quoi qu'il en soit, pour notre parti qui était divisé sur cette question, son acceptation est plus facile à vivre qu'un refus. Elle rend le ralliement de nos troupes plus facile.»

Vincent Jacquat (prd) constituant, membre du comité d'opposition: «Nous sommes déçus. Mais en même temps, il n'y a que 12 000 voix d'écart. La population a été sensible au slogan du bon compromis. Pour nous, le plus important sera maintenant de veiller à l'équilibre du budget, comme le préconise la nouvelle Constitution. Nous continuerons chacun dans nos groupes respectifs à lutter contre les dépenses supplémentaires.»

Jean-Pierre Siggen, directeur de l'Union patronale, secrétaire du comité d'opposition: «Nous avons pris connaissance avec déception de cette décision du peuple fribourgeois. Cette nouvelle Constitution est un chèque en blanc. Nous avons la conscience tranquille: nous avons averti la population que le texte présenté dimanche aurait un coût. Nous monterons aux barricades afin d'éviter de nouvelles lois coûteuses.»

SR

16 MAI 2004

La date entre dans l'histoire

Un oui acquis à une majorité plus confortable que prévu (58%), dans tous les districts et dans huit communes sur dix. Ce dimanche, les Fribourgeois ont expédié aux archives leur vieille charte de 1857. Ils en auront une nouvelle le 1^{er} janvier prochain.



C. Dutoit

Le V de la victoire pour les membres du comité de soutien et les constituants: le oui l'a nettement emporté

Le canton s'est réveillé lundi avec une Constitution toute neuve. Par 58% des voix, il a du même coup envoyé aux archives la charte de 1857, un texte poussiéreux qui a, de l'avis général, largement fait son temps. Une date historique que ce 16 mai 2004! C'est en effet la première fois que le peuple fribourgeois se donne une loi fondamentale sans pression extérieure ni crise politique.

La majorité est confortable, avec 12 417 voix d'avance. «Cela nous donnera une base forte pour adapter la législation», se réjouit le parrain de la Constituante, Pascal Corminboeuf. Un directeur des Institutions tout heureux de ce canton qui «fait un pas vers l'avenir sans diktat».

Chez les partisans du texte, au centre et à gauche de l'échiquier politique, la joie teintée de soulagement dominait à l'heure où sont tombés les résultats, dimanche vers 15 h. Un sentiment encore plus marqué chez Rose-Marie Ducrot, première présidente de la Constituante, qui ponctue en beauté une riche carrière politique démarrée en 1986. Mais l'euphorie n'empêche pas le comité de soutien de tendre la main aux 32 446 neinsager: «Ils découvriront sans doute les qualités du texte au fil des mois et des années à venir», prédit Adolphe Gremaud, l'actuel président de la Constituante.

A commencer par les innovations majeures de la Constitution du

16 mai 2004: l'assurance maternité pour toutes les mères, le droit de vote et d'être élu des étrangers sur le plan communal ainsi que le PACS. Le canton disposera en outre d'un Conseil de la magistrature, de 110 députés au lieu de 130, d'un service de médiation... En vigueur le 1^{er} janvier prochain, la charte devra déployer ses effets dans un délai général de quatre ans (*La Gruyère* du 6 mai).

«On peut vivre avec!»

Dans le camp des opposants, la droite et les milieux économiques, c'est la soupe à la grimace, même si Ueli Johner, chef du groupe UDC à la Constituante, donne le change: «Il n'y a ni gagnant ni perdant: on peut tous vivre avec cette Constitution!» Son président cantonal Jean-Luc Rimaz regrette cet «autogol» du canton.

Et dans un communiqué, le comité d'opposition annonce que le choix populaire conduira «fatalement» à des hausses d'impôts ou à des suppressions de prestations. Le PRD espère quant à lui que «le Grand Conseil saura séparer l'indispensable du superflu». Tous resteront vigilants sur les coûts engendrés par la concrétisation des dispositions constitutionnelles.

Dans l'immédiat, la Constituante va remettre officiellement son ouvrage au Conseil d'Etat avant de se dissoudre, au soir du 16 juin pro-

chain dans un lieu, hors du Grand-Fribourg, encore à déterminer. Le secrétariat sis à la Grand-Rue 58 à Fribourg fermera ses portes à fin juillet, libérant de ses obligations son responsable Antoine Geinoz. Notre ancien confrère a eu droit dimanche vers 17 h à une ovation à son arrivée aux Maréchaux, qui tenait lieu de stamm aux constituants.

La nouvelle Constitution et ses 153 articles auront coûté 5,2 millions. Pour la forme, ils devront obtenir la garantie fédérale et seront soumis ces prochains mois à l'approbation des Chambres. S'ouvrira alors le plus vaste chantier législatif que Fribourg ait jamais connu. «J'imagine qu'il appartiendra au comité de pilotage à l'œuvre depuis 1997, devenu comité de suivi, d'établir un calendrier à l'intention du Conseil d'Etat», note Pascal Corminboeuf, qui en est son président.

Certitude: la balle sera désormais dans le camp du Grand Conseil, où le radical Denis Boivin et sept autres constituants-députés veilleront à insuffler l'esprit de la Constituante quand sonnera l'heure de l'interprétation des principes généraux. Répétons-le, le peuple, via le référendum, aura s'il le souhaite le dernier mot. Conclusion de Denis Boivin: «Bien de l'eau va encore couler sous les ponts!» SJ

Voir aussi www.lagruyere.ch (dossier Constitution) et www.fr.ch/constituante

La Veveyse donne l'exemple

Pas de röstigraben ni de fossé centre-périphérie. Non, de la géographie électorale du 16 mai 2004 émerge un canton uni, à l'exception du Mouret partagé en deux parts égales! Uni, car aucun district ne rejette la Constitution. L'inverse, véritable scénario catastrophe, aurait laissé des traces quant à la cohésion cantonale.

Au sommet du hit-parade trône, une fois n'est pas coutume, la Veveyse (63,5% de oui), à l'évidence soulagée de sauver son existence en tant que district. Suivent la Sarine (61,3%) et la Broye (59,3%), d'où provient à la fois la commune la plus enthousiaste (Vuissens 74,2%) et la plus réticente (Morens 29,5%). Puis: le Lac (56,9%), la Glâne (55,5%) et la Singine (55,3%). Ce

sont, ô surprise, les Gruériens qui lâchent le oui le plus timide: 53,5%. Est-ce dû à la force du PRD et à l'émergence de l'UDC au pays de Chenaux, à l'engagement chez les détracteurs du projet des conseillers nationaux Jean-Paul Glasson et Jean-François Rime? C'est possible.

Toujours est-il que la vague du oui déferle dans 150 des 182 communes, à la ville comme à la campagne. Outre une tache aux alentours de Morat, la carte du refus dessine quant à elle un cordon reliant l'ouest glânois, via Sorens, aux Préalpes gruériennes et singinoises. On y dénombre 31 récalcitrantes: trois sarinoises, quatre broyardes, cinq gruériennes, six glânoises, six lacoises et sept singi-

noises. Parmi elles, huit comptent plus de 1000 habitants. Il s'agit de Planfayon, Alterswil, Charmey (pour neuf voix), Chevilles, La Roche, Villorsonnens, Courgevaux et Plasselb.

Un mot sur la participation, qui affiche un honnête 49,3%. Soit deux points de moins que le taux cantonal pour les objets fédéraux et quatre de plus que pour la complémentaire au Conseil d'Etat. La preuve que les Fribourgeois ont pris au sérieux cet ultime scrutin constitutionnel. L'effet de l'enjeu fédéral du week-end? Pas vraiment puisqu'il en allait de même en juin 1999 (40,2% pour le vote de principe) et en mars 2000 (36,8% pour l'élection de la Constituante).

SJ